

cerfa

N° 11104*03
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



N° 3233-SD
(01-2013)
@internet-DGFIP

Demande de renseignements ⁽¹⁾ (pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande **F 845**
Déposée le : **07/07/2021**
Références du dossier

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
☐ hors formalité ☒ sur formalité Opération juridique : _____ Service de dépôt : VERSAILLES 2	M Maître Aude ALEXANDRE LE ROUX TRIANON AVOCATS 2 bis avenue de Sceaux 78000 VERSAILLES Adresse courriel ⁽³⁾ : aalr@trianonavocats.fr Téléphone : 07 61 83 29 87 A VERSAILLES le 07/07/2021 Signature
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Formalité du _____ Vol. _____ N° _____	

COUT	
Demande principale :	= _____ €
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	_____ x _____ € = _____ €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	_____ x _____ € = _____ €
Frais de renvoi :	_____ €
☐ règlement joint ☐ compte usager	TOTAL = 14 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
☐ numéraire ☐ chèque ou C.D.C. ☐ mandat ☐ virement ☐ utilisation du compte d'usager : _____	QUITTANCE : _____

PÉRIODE DE DELIVRANCE		
POINT DE DÉPART	- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le _____	TERME - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au _____ inclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés

⁽²⁾ Identité et adresse postale

⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N° Personnes physiques : Nom

Prénoms : ...

©AVOVENTES.FR

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	BOIS D'ARCY, 12 rue Baragué	BH N°102,		302-334-619-620
2				
3				
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

☐ DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- ☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) ☐ demande non signée et/ou non datée
☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut de paiement
☐ demande irrégulière en la forme ☐ autre : _____

☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation :

- ☐ aucune formalité.
☐ que les _____ formalités indiquées dans l'état ci-joint.
☐ que les seules formalités figurant sur les _____ faces de copies de fiches ci-jointes.

le _____,

*Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques.*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ^(a)	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1				
2				
3				
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

☐ DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- ☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) ☐ demande non signée et/ou non datée
☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut de paiement
☐ demande irrégulière en la forme ☐ autre : _____

☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ^(b) qu'il n'existe, dans sa documentation :

- ☐ aucune formalité.
☐ que les _____ formalités indiquées dans l'état ci-joint.
☐ que les seules formalités figurant sur les _____ faces de copies de fiches ci-jointes.

le _____

*Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

^(a) Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

^(b) Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

N° d'ordre : 5

date de dépôt :

26/02/2020

références d'enlèvement :

7804P01 2020V706

Date de facte : 18/02/2020

nature de l'acte :

HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUB A HYPO PROVISOIRE

7804P02 2021F845

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1971 au 08/07/2021

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
73	BOIS D ARCY	BH 102		302	(A)
				334	(A)
				619 a 620	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 01/06/2001	références d'enlissement : 7804P01 2001P2985	Date de l'acte : 06/04/2001
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 06/08/2001	références d'enlissement : 7804P01 2001D7105	Date de l'acte : 13/06/2001
	nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 22/09/1981 Sages : 7804P01 Vol 223 N° 113		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 17/12/2015	références d'enlissement : 7804P01 2015P7069	Date de l'acte : 08/12/2015
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 11/02/2019	références d'enlissement : 7804P01 2019V506	Date de l'acte : 12/11/2018
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2**

**12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES**

Téléphone : 0130974698

Mél. : spf.versailles2@dgifp.finances.gouv.fr

F

FINANCES PUBLIQUES

**Maître AARPI TRIANON AVOCATS
2 BIS AVENUE DE SCEAUX
78000 VERSAILLES**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivies d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 05/05/2021 AU 08/07/2021

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
08/07/2021 D19149	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI GAS RAPHAËLE VERSAILLES	16/06/2021		7804P02 S00045

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 8 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 04/05/2021

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2019V506 :

Date extrême d'effet : 08/02/2022
Complément : Pour sûreté : 126 274,42 euros.
Sur les parts et portions

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 26/02/2020	Référence d'enlissement : 7804P01 2020V706	Date de l'acte : 18/02/2020
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUB A HYPO PROVISoire			
Rédacteur : HUI BARIANI / VERSAILLES			
Domicile élu : VERSAILLES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2020V706 :

Créanciers

Numéro Désignation des personnes
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIETE EUROSPORT

Propriétaire Immeuble / Contre

IMMEUBLES		Date de Naissance ou N° d'identité	
Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
BOIS D ARCY	BOIS D ARCY	BH 102	
			Lot
			302
			334
			619 à 620

Date extrême d'effet : 18/02/2030

Complément : Hypothèque judiciaire définitive se substituant à la provisoire publiée le 11/02/2019 Vol 2019V 506.
Sur les parts et portions
Pour sûreté de 139 410,52 €.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1971 AU 04/05/2021

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2015P7069 :

Immeubles		Droits		Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
Bénéficiaires	PI						
tous							
							302
							334
							619 à 620

DI : Droits Indivis. CO : Constructions. DO : Dommier. EM : Emphytéose. NI : Nue-propriété en indivision. NP : Nue-propriété. OT : Autorisation d'occupation temporaire. PE : Preneur. PI : Indivision en pleine propriété. PR : Preneur bail à réhabilitation. SO : Sol. TE : Tenuyer. TP : Toute propriété. TR : Tréfond. UH : Droit d'usage et d'habitation. UI : Usufruit en indivision. US : Usufruit.

Prix / évaluation : 195,000,00 EUR

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 11/02/2019	Référence d'enlèvement : 7804P01 2019V506	Date de l'acte : 12/11/2018
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE Rédacteur : ADM TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / VERSAILLES Domicile élu : COTE HUISSIER A VERSAILLES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2019V506 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIETE EUROSPOORT	

Dispositif de la formalité 7804P01 2019V506 :

Immeubles		Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
Prop. Imm/Contre	Droits				
		BOIS D ARCY	BH 102		
					302
					334
					619 à 620

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1971 AU 04/05/2021

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2001D7105 :

Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		BOIS D ARCY	BH 102		302
					334
					619 à 620

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 17/12/2015	Référence d'enlèvement : 7804P01 2015P7069	Date de l'acte : 08/12/2015
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT VINCENT / LA CELLE ST CLOUD			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2015P7069 :

Disposant, Donateur

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Bénéficiaires					
tous	PI	BOIS D ARCY	BH 102		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1971 AU 04/05/2021

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 01/06/2001	06/04/2001
Nature de l'acte : VENTE		
Rédacteur : NOT LOB / VILLEPREUX		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P01 2001P2985 :

Disposant, Donateur

Immeubles	Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volumé	Lot
			BOIS D ARCY	BH 102		302
						334
						619 à 620

Prix / évaluation : 0 FRF

Complément : Prix : 110525,54 Euros.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 06/08/2001	13/06/2001
Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 22/09/1981 Sages : 7804P01 Vol 223 N° 113		
Rédacteur : NOT WATRELOT / VILLEPREUX		
Domicile élu :		

Recherches	Altitude	Expos.	Indicateur de pluies précipitations etc. autres (100)	Millions	Relevé par le Général
23	"	4	"	1000	FF
24	"	"	"	23	FF
25	"	"	"	20	FF
26	"	"	"	29	FF
27	"	"	"	12	FF
28	"	"	"	12	FF
29	"	"	"	12	FF
30	"	"	"	12	FF
31	"	"	"	12	FF
32	"	"	"	12	FF
33	"	"	"	12	FF
34	"	"	"	12	FF
35	"	"	"	12	FF
36	"	"	"	12	FF
37	"	"	"	12	FF
38	"	"	"	12	FF
39	"	"	"	12	FF
40	"	"	"	12	FF
41	"	"	"	12	FF
42	"	"	"	12	FF
43	"	"	"	12	FF
44	"	"	"	12	FF
45	"	"	"	12	FF
46	"	"	"	12	FF
47	"	"	"	12	FF
48	"	"	"	12	FF
49	"	"	"	12	FF
50	"	"	"	12	FF
51	"	"	"	12	FF
52	"	"	"	12	FF
53	"	"	"	12	FF
54	"	"	"	12	FF
55	"	"	"	12	FF
56	"	"	"	12	FF
57	"	"	"	12	FF
58	"	"	"	12	FF
59	"	"	"	12	FF
60	"	"	"	12	FF
61	"	"	"	12	FF
62	"	"	"	12	FF
63	"	"	"	12	FF
64	"	"	"	12	FF
65	"	"	"	12	FF
66	"	"	"	12	FF
67	"	"	"	12	FF
68	"	"	"	12	FF
69	"	"	"	12	FF
70	"	"	"	12	FF
71	"	"	"	12	FF
72	"	"	"	12	FF
73	"	"	"	12	FF
74	"	"	"	12	FF
75	"	"	"	12	FF
76	"	"	"	12	FF
77	"	"	"	12	FF
78	"	"	"	12	FF
79	"	"	"	12	FF
80	"	"	"	12	FF
81	"	"	"	12	FF
82	"	"	"	12	FF
83	"	"	"	12	FF
84	"	"	"	12	FF
85	"	"	"	12	FF
86	"	"	"	12	FF
87	"	"	"	12	FF
88	"	"	"	12	FF
89	"	"	"	12	FF
90	"	"	"	12	FF
91	"	"	"	12	FF
92	"	"	"	12	FF
93	"	"	"	12	FF
94	"	"	"	12	FF
95	"	"	"	12	FF
96	"	"	"	12	FF
97	"	"	"	12	FF
98	"	"	"	12	FF
99	"	"	"	12	FF
100	"	"	"	12	FF

[illegible][illegible]

Cne : BOIS D'ARCY
ASSIETTE ACTUELLE DE LA COPROPRIETE :
BH 102 pour Mla 13a 73a

SECTION : 102
No du PLAN : 1616
L. BARAGUE
No 12

III - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ CI-CONTRE (voir les lots le composant)

A. - MUTATIONS - SERVITUDES ACTIVES				B. - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES			
Immeuble				Immeuble			
				Date, nature et nature des formalités			
				Observations			
Tunari de 888m2 Mla 13a 73a							
division de la parcelle c. 13.17. 835m2							
con. propuée c. 1616 pour 13a 73a							
C. 13a 73a							
Reunion A c. 1616 pour 13a 73a							
II. - LOTISSEMENT (Designation des lots en application de la loi)							
Numéro	Repartition	Superficie	Repartition des parties en nature des lots	Remarques complémentaires			
1	1	1051	1051				
2	1	1051	1051				
3	1	1051	1051				
4	1	1051	1051				
5	1	1051	1051				
6	1	1051	1051				
7	1	1051	1051				
8	1	1051	1051				
9	1	1051	1051				
10	1	1051	1051				
11	1	1051	1051				
12	1	1051	1051				
13	1	1051	1051				
14	1	1051	1051				
15	1	1051	1051				
16	1	1051	1051				
17	1	1051	1051				
18	1	1051	1051				
19	1	1051	1051				
20	1	1051	1051				
21	1	1051	1051				
22	1	1051	1051				

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1971 au 04/05/2021 (date de mise à jour fichier)
 - ☒ Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies ci-jointes,
 - ☐ Il n'existe que les 5 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
 - du 05/05/2021 au 08/07/2021 (date de dépôt de la demande)
 - ☒ Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 14/07/2021

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Demande de renseignements n° 7804P02 2021F845
déposée le 08/07/2021, par Maître AARPI TRIANON AVOCATS

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.